



INSCRIPTION DES EXPOSANTS AU VIDE-GRENIERS SOLIDAIRE DU DEVOIS,
se déroulant le dimanche 11 octobre 2026 sur la place du Forum, à Castelnau-le-Lez (34170).

Clôture des inscriptions : jeudi 8 octobre 2026, dans la limite des emplacements disponibles.
L'inscription sera considérée complète à réception de cette attestation signée, d'une copie de pièce d'identité et du règlement. Contact : coccinelle.du.devois@hotmail.fr

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Email :

Pièce d'identité N° Délivrée le par

m'inscris au vide-greniers solidaire du Devois

et déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e), c'est-à-dire ne pas être inscrit au registre du commerce et des sociétés
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) et ne pas vendre d'armes, de produits dangereux ni de marchandises alimentaires
- Ne pas avoir participé à plus d'une autre manifestation de même nature au cours de l'année civile 2023 (Article L 310-2 du Code de commerce)
- Avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et m'engager à le respecter.

Tarif par emplacement :

5€ pour les adhérents à une au moins des associations Faya ou du Devois

8€ pour les non-adhérents

Je suis : ☐ Adhérent.e Association du Devois ☐ Adhérent.e Faya ☐ Non-adhérent.e

☐ J'effectue le règlement de € pour emplacement(s) de 5m² (pas plus de 2 emplacements/personne)

☐ soit par chèque à l'ordre de *Association du Devois* à déposer à la Maison des Proximités du Devois ou au 5 rue du Capitole, Castelnau-Le Lez

☐ soit en ligne sur <https://www.helloasso.com/associations/association-du-devois/evenements/vid-greniers-solidaire-du-devois-11-octobre-2026-2>

☐ Je joins une copie de ma pièce d'identité.

Fait à le

Signature

Règlement du Vide-greniers solidaire du Devois, Place du Forum, 34170 Castelnau-le-Lez
11 octobre 2026

Article 1. La manifestation dénommée « Vide-grenier solidaire du Devois » organisée par l'Association du Devois et l'association Faya se déroulera Place du Forum à Castelnau-le-Lez le dimanche 11 octobre 2026 de 9h à 13h.

Article 2. Seuls les particuliers peuvent disposer d'un emplacement de vente, après inscription préalable. Ils devront attester sur l'honneur de pas avoir participé à plus d'un autre événement du même type en 2026.

Article 3. Les emplacements sont de 5m² minimum. Leur coût est de 5 € pour les adhérents des associations Faya et du Devois, de 8€ pour les non-adhérents.

Article 4. L'absence de l'exposant pour quelque raison que ce soit ne donnera droit à aucun remboursement.

Article 5. Les emplacements seront attribués par les placiers le jour même.

Article 6. L'installation des stands devra se faire de 07h30 à 8h45, heure à laquelle tous les véhicules des exposants devront avoir quitté l'enceinte du vide-grenier. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à pénétrer dans l'enceinte du vide-grenier jusqu'à 13h15. Tout emplacement réservé et non occupé à 08h45 sera considéré comme libre.

Article 7. Les emplacements devront être rendus en bon état de propreté au départ de l'exposant, qui devra s'assurer de ne laisser sur place aucun article non vendu, emballage ou déchet.

Article 8. Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs. Ce registre sera transmis à la Préfecture de l'Hérault après la manifestation.

Article 9. Sont interdites les ventes :

- d'armes de toutes catégories
- d'articles neufs
- de produits alimentaires et de boissons
- de produits dangereux.

Article 10. Les associations organisatrices se réservent l'exclusivité de la vente de boissons et de restauration.

Article 11. Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 12. Tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation devra quitter le vide-greniers.

Article 13. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les emplacements ou lors de l'installation et la désinstallation (objets exposés, voitures, affaires personnelles, ...).

Article 14. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (météo, etc). Dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursés.

Contact : coccinelle.du.devois@hotmail.fr